



CONSEIL NATIONAL DU FOOTBALL AMATEUR Réunion du Vendredi 18 mars 2005

* * * * *

Présidence : M. Fernand DUCHAUSSOY

Présent(e)s : Mme Bernadette CONSTANTIN,
MM. Guy ANTOINE, Bernard BARBET, Jacky BOUZIER, Gérard CAPELLO, Alain CHARRANCE, Roland COQUARD, Jacky FORTEPAULE, Bruno FOUCHET, Roger GAUBERT, Jacques GEISSELHARDT, Jean-Claude HAZEAX, Germain LE GARREC, Olivier HUMBERT, Pierre-Marie MASSY, Jean MEZIERE, Alain PORCU, François PRAT, Gilbert SCHNEIDER et Nicolas USAI.

Excusés : MM. Arnold ALPHON-LAYRE, Bernard LAYDIS et Jean-Marc PUISSESSEAU.

Invité : M. Claude-Alain SABATIER

Assistent : MM. Aimé JACQUET, François GEORGET, Jean-Pierre MORLANS et André PREVOSTO.

* * * * *

PREAMBULE

Le Conseil, informé de l'état de santé de :

- Mr Arnold ALPHON-LAYRE, membre du Bureau du CNFA, suite à une récente opération,

lui transmet ses meilleurs vœux de prompt rétablissement.

1 – Approbation du Procès-verbal

Après prise en compte du rectificatif ci-dessous :

« Département Jeunes – calendrier de fin de saison

lire :

- **12 et 13 mai 2005** : séminaire du département Jeunes à Clairefontaine (*et non 12 et 13 juin 2005*),
- **11 et 12 juin 2005** : Tournoi final de la Coupe Fédérale Féminine des 16 ans et de la Coupe Fédérale Féminine des 13 ans à Tarnos (Ligue d'Aquitaine) (*et non Capbreton*). »

le procès-verbal de la réunion du conseil du 18 février 2005 est adopté à l'unanimité.

2 – Informations et communications du Président

Travaux du dernier Conseil Fédéral

- départ du Directeur Général : protocole amiable signé entre l'intéressé et le Président de la Fédération,
- nomination de Mr Jean Verbecke au Conseil d'administration de la Ligue Football Professionnel,
- nomination du Docteur Jacques Liénard à la Présidence du panel anti-dopage,
- calendrier général 2005-2006 a été longuement discuté car Coupe du Monde 2006 impose un calendrier « strict » : la FFF a demandé une dérogation pour que la Finale de la Coupe France 2006 se déroule plus tardivement que la date de clôture des compétitions FIFA.

Bernard BARBET demande où on est sur le groupe de travail sur la Coupe de France : organisation, bonification, sponsoring, « lien » avec la Coupe de la Ligue, etc,

Aimé JACQUET rappelle que la Coupe de France reste la compétition préférée des français et qu'il y a donc intérêt à bonifier cette épreuve car elle est fantastique, même entre clubs régionaux. Il y aurait même lieu de profiter de la réflexion en cours pour ne pas avoir peur de créer quelque chose autour de la coupe – pas seulement sur le match - faire des « opérations » de jeunes pour accompagner car créer et animer, ça marque les esprits. Le Président rappelle la volonté de la FFF de faire vivre la Coupe de France.

Réunion des « nouveaux » Présidents de district du 19 mars 2005

Le Conseil adopte l'ordre du jour proposé, soit :

- accueil par le Président de la FFF et le Président du CNFA
- intervention des Directions de la FFF, avec séance de questions/réponses,
- intervention du département FORMATION (travail en ateliers)
- élaboration des synthèses (par groupe)
- restitution des synthèses (4 rapporteurs)
- débats
- conclusion

Réunion des Présidents de ligue du 26 mars 2005

Le Président rappelle la tenue de cette réunion au cours de laquelle sera signé la Convention FFF – UNSS par le Président de la FFF et celui de l'UNSS.

Opération « ça c'est du Foot » dans le District du Var

Fernand DUCHAUSSOY et Alain PORCU font état des résultats obtenus par cette action de lutte contre les incivilités, et ce, dans des catégories difficiles (baisse de 50 % des « cartons » dans certaines d'entre elles). La mise en place de choses simples mais importantes (respect des règles, respect de l'autre, le spectateur est un acteur du jeu) permet d'avancer sur ce sujet important.

Alain PORCU est chargé par le Conseil de centraliser toutes les opérations menées, ici et là, sur la lutte contre les incivilités.

Lettre du CREPS de Reims du 7 mars 2005

Information sur la mise en place d'un site internet (www.sports-educ.org) valorisant la politique en matière de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport ou d'insertion par les activités physiques et sportives.

Lettre CNOSF du 17 janvier 2005 sur la sécurité des poteaux de but (voir le décret 96-495 correspondant)

François PRAT rappelle toute l'attention que requiert ce sujet important, en particulier sur les buts stockés et ceux qui sont transportables. Il suggère une reprise complète du décret de 1996 et un soutien ferme aux interventions du Ministère Jeunesse et Sports et CNOSF.

Le conseil nomme François PRAT « point de contact » auprès du CNOSF sur ce sujet sensible.

3 – Informatisation des clubs : Extranet

Claude Alain SABATIER, responsable du développement de Foot 2000, présente les travaux en cours et le projet de plan d'installation de l'OUTIL CLUB visant à les intégrer au système global d'information (Extranet club) et à conserver nos dirigeants en leur simplifiant la tâche.

Objectifs de l'Extranet club

- fournir aux clubs un point d'entrée sécurisé en interaction directe avec le système d'information FOOT 2000 de la FFF, des Ligues et des Districts.

Fonctionnalités de l'Extranet (version 1)

- ✓ fil d'informations sur sa page d'accueil,
- ✓ consultation et mise à jour des coordonnées du club,
- ✓ saisie des membres et de leurs coordonnées,
- ✓ consultation et demande de licences (renouvellement et nouveaux joueurs),
- ✓ saisie des adresses des licenciés,
- ✓ consultation des comptes du club,
- ✓ engagement des équipes,
- ✓ suivi de l'avancement des dossiers (discipline, amendes, affiliation),
- ✓ consultation de documents numérisés (feuilles de match, pièces justificatives),
- ✓ pré-saisie des joueurs de la feuille de match,
- ✓ statistiques licences, compétitions et discipline,
- ✓ délivrance de formulaires,
- ✓ consultation des calendriers, des résultats et des classements.

Phase 1 : pilote d'expérimentation (prototype)

- ✓ utilisation de la plateforme serveurs FOOT2000,
- ✓ étude et développement d'un sous ensemble de fonctionnalités (informations administratives du club, consultation et demande de licences),
- ✓ mise au point des procédures administratives,
- ✓ maximum 100 clubs engagés en national et CFA ou d'un district en particulier,
- ✓ préparation de la phase 2 de généralisation.

Compte-tenu des incertitudes liées à des choix de projet, le périmètre de l'expérimentation peut être variable

Phase 2 : généralisation (version 1)

- ✓ mise en place d'une plateforme système spécifique (serveurs et réseau),
- ✓ étude et développement de l'ensemble des fonctionnalités manquantes,
- ✓ extension progressive à l'ensemble des clubs.

2004

▪ de octobre à décembre

- ✓ conception générale,
- ✓ mise au point des couches techniques spécifiques,

2005

▪ de janvier à juillet

- ✓ début de l'étude d'architecture système cible,
- ✓ maquettes fonctionnelles,
- ✓ développement des fonctionnalités (organisation des clubs et licences),
- ✓ mise au point des procédures administratives,
- ✓ intégration plateforme Publicis.

▪ de septembre à décembre

- ✓ validation du logiciel,
- ✓ déploiement vers les clubs pilotes.

2006

▪ de janvier à juillet

- ✓ conception
- ✓ installation plateforme
- ✓ développement logiciel
- ✓ validation

▪ de septembre à décembre

- ✓ déploiement sous contrôle
- ✓ réglage du fonctionnement,
- ✓ extension des fonctionnalités.

2007

- ✓ ouverture à l'ensemble des clubs,
- ✓ maintenance en régime de croisière.

4 – Comptes-rendus de missions fédérales

Equipe de France FEMININE DES 19 ANS : Jacques GEISSELHARDT

Félicitations à cette équipe de France qui a remporté le Tournoi de LA MANGA (Espagne).
Un accueil chaleureux et une organisation parfaite.

Equipe de France FEMININE A'

La France termine 3^{ème} du Tournoi de l'Algarve derrière les Etats-Unis (champion Olympique) et l'Allemagne (champion du Monde).

Très bon comportement de la sélection dans une épreuve très relevée.

Futsal : Tournoi de Villeneuve d'Asca : Alain CHARRANCE

Très bonne performance de l'Equipe de France qui a enregistré de réels progrès cette saison.

Sélection d'Entreprise : rassemblement à Clairefontaine : Alain CHARRANCE

Bon travail de la sélection, terminée par une rencontre contre l'Equipe de France Militaire un peu « musclée ». Satisfaction d'ensemble.

Lettre du CNOSF du 17 février 2005

Intervention F Prat sur le Développement durable de notre société (initiative du CIO, CNOSF « l'Agenda 21 du sport Français »): domaine ou il faudra se positionner car le culturel y est, pas toujours el sport, en particulier ds nos communes ;

Finale UNSS Poitiers : Jean MEZIERE

Rodez (vainqueur) représentera la France. Bonne organisation, mais attention à la répétition des matches.

Tirage de la Coupe Gambardella à Sete (1/8^{ème} finale).

Cette manifestation a honoré Monsieur Gambardella, ancien Président de la FFF.
Remerciements à Roger Gaubert, à la Ville de Sète et au club local pour son 90^{ème} anniversaire.

5 – Championnats Nationaux

Compte tenu du nombre important de matchs remis à cause des intempéries (jusqu'à 6 pour certains clubs de CFA et de CFA2), la Direction des Activités Sportives et la Commission Centrale du Championnat de France Amateur proposent au C.N.F.A. les modifications suivantes du calendrier général pour la fin de saison :

C.F.A.

- Afin de préserver la régularité de la compétition, tant pour les clubs ayant des matchs reportés que pour ceux dont le calendrier est à jour, les 3 dernières journées sont reportées d'une semaine :
 - ✓ journée du 28/05 reportée au 04/06
 - ✓ journée du 21/05 reportée au 28/05
 - ✓ journée du 14/05 reportée au 21/05

- Dates retenues pour faire disputer les matchs remis : (en évitant de devoir programmer des matchs deux mercredis consécutifs).

- ✓ mercredi 23/03 (date confirmée)
- ✓ mercredi 06/04 (nouvelle date)
- ✓ mercredi 13/04 n'est plus retenue
- ✓ mercredi 20/04 (nouvelle date)
- ✓ mercredi 04/05 (date confirmée)
- ✓ mercredi 15/05 (nouvelle date)
- ✓ mercredi 18/05 (date confirmée)
- ✓ mercredi 25/05 (nouvelle date)

C.F.A.2

- Afin de préserver la régularité de la Compétition, tant pour les clubs ayant des matchs reportés que pour ceux dont le calendrier est à jour, les 3 dernières journées sont reportées d'une semaine :

- ✓ journée du 21/22-05 reportée au 28/29-05
- ✓ journée du 14/15-05 reportée au 21/22-05
- ✓ journée du 07/08-05 reportée au 14/15-05

- Dates retenues pour faire disputer les matchs remis : (en évitant de devoir programmer des matchs deux mercredis consécutifs).

- ✓ mercredi 23/03 (date confirmée)
- ✓ samedi 26/27-03 (date confirmée)
- ✓ mercredi 13/04 (date confirmée)
- ✓ samedi/dimanche 23/24-04 (date confirmée)
- ✓ mercredi 04/05 (date confirmée)
- ✓ samedi/dimanche 07/08-05 (nouvelle date)
- ✓ mercredi 18/05 (nouvelle date)

BARRAGES D'ACCESSION / MAINTIEN EN C.F.A.2

Compte-tenu des modifications apportées au calendrier du CFA2, les dates des barrages sont ainsi fixées :

- ✓ 1^{ère} journée prévue le 29/05 reportée au 05/06
- ✓ 2^{ème} journée prévue le 05/06 reportée au 12/06
- ✓ 3^{ème} journée prévue le 12/06 reportée au 19/06

PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DES RESERVES PROFESSIONNELLES

Compte-tenu des modifications apportées au calendrier du CFA, les dates retenues pour cette finale sont les suivantes :

- ✓ Mercredi 8/06 : ½ finales
- ✓ Samedi 11/06 : FINALE

Le Conseil remercie la commission pour ses propositions. Il valide celle-ci et en informera l'ensemble des ligues dans les meilleurs délais.

6 – Point sur les Groupes de Travail et Cellules de Pilotage

Championnat NATIONAL

Bruno FOUCHET précise que le championnat national a atteint sa maturité. Il a une particularité car on ne peut espérer « faire carrière » dans cette compétition (pour information, « la durée de vie moyenne » est de 3 ans, sachant que « la voie de sortie » est Ligue2 ou CFA ou dépôt de bilan).

Cette épreuve a du mal à conserver sa substance car

- ✓ grandes disparités dans les aides financières entre clubs pro et clubs amateurs (notion d'inégalité),
- ✓ conditions d'accès ou de repêchage en Ligue sont différentes entre les clubs Nationaux et Ligue 2.
- ✓ les clubs s'inscrivent en National, mais ils n'ont pas toujours les moyens d'aller au-dessus,
- ✓ elle se trouve à la croisée des chemins,
- ✓ les exigences d'entraînement sont presque identiques à celles des joueurs professionnels,

Il faudrait organiser une « table ronde » réunissant les représentants des professionnels et des amateurs afin de mieux prendre en compte les exigences « supplémentaires » des clubs du championnat National.

Faut-il une épreuve uniquement amateur ? à 2 groupes ? une vraie réflexion.

Pourtant il faudrait maintenir ce championnat pour les joueurs qui sortent des centres de formation.

Aimé JACQUET précise l'important rôle du National pour le monde professionnel. Il y a un problème d'identification mais c'est un « réservoir » pour les joueurs en sortie de formation et qui n'intègrent pas immédiatement le monde professionnel.

Le débat est ouvert , il faut trouver les interlocuteurs.

Délégués Fédéraux

Jacky FORTEPAULE rappelle que lors du 1^{er} mandat du CNFA, un groupe de travail s'était penché sur la :

- ✓ valorisation de la fonction,
- ✓ définition des compétences,
- ✓ formation

En matière de formation, 2 modules ont été développés (le premier, d'une journée, a été dispensé dans toutes les ligues, le second, d'une demi-journée a été suivi par les délégués de 4 ligues).

Après avoir dressé un constat sur la situation actuelle des délégués par « niveau » de compétition, en particulier sur les délégués de CFA 2 et les différentes situations dans chaque ligue, Jacky Fortepaule aborde les situations futures.

Quel programme pour la saison 2004 – 2005 ?

Délégués National, CFA et Féminines

- désignation par la LFFA (par deux personnes « non délégué »),
- suivi et évaluation (par la section pédagogique),
- formation 2^{ème} module à terminer sous 2 saisons.

Délégués CFA2

- désignation par la LFFA (idem que paragraphe ci-dessus),
- formation identique à celle des délégués National, CFA et Féminines :
 - adaptée aux conditions des rencontres CFA2,
 - progressive sur 2 saisons après détermination des priorités,
 - par regroupement des ligues
- suivi et évaluation identique aux délégués National, CFA et Féminines.

Les Objectifs

- ✓ continuer à valoriser la fonction
(compétitions Nationales = délégués Nationaux)
c'est la continuité et la dernière étape du chantier
- ✓ optimiser la motivation
- ✓ appartenance d'une même famille,
- ✓ éventail plus large des déplacements.

FORMER, SUIVRE l'application de l'enseignement
QUALITE DE LA PRESTATION

- ✓ améliorer la disponibilité en prenant conscience de l'importance de la mission confiée avec un travail en concertation complète avec les ligues ... et l'élimination de surcoûts financiers supportés par les structures régionales.

Quels Moyens ?

réunion dès avril/mai des responsables des ligues pour :

- ✓ recueillir leurs aspirations, propositions, desideratas,
- ✓ définir les bases du travail en commun,
- ✓ affiner les effectifs,
- ✓ fixer les conditions matérielles de la prochaine saison.

Sur le plan administratif (LFFA/FFF)

- ✓ pas de contraintes supplémentaires pour la gestion des effectifs (nécessité de fixer et de tenir un timing en terme d'enregistrement des données),
- ✓ pas d'augmentation de budget (saison de transition de test sur les bases financières actuelles),
- ✓ prise en charge des désignations, du suivi / évaluation par le mini groupe actuel (utilisation plus importante de l'outil informatique)

Au cours des différents échanges auxquels participent Messieurs ANTOINE et GAUBERT, François PRAT insiste sur la nécessité d'avoir des délégués qui ont une vraie pratique en matière de sécurité.

7 – Département des Jeunes

Il est rappelé au Conseil la nouvelle réglementation des mutations de jeunes , en particulier :

Mutation des jeunes âgés de 14 ans et moins

Principe :

MUTATION INTERDITE sauf sur le territoire du département dont dépend son domicile ou dans un rayon maximum de 50 kms de son domicile.

Cas exceptionnels

Pour un jeune de la catégorie 13 ans – 2^{ème} année :

La mutation peut être autorisée uniquement en faveur d'un club ayant une Section Sportive « Elite » labellisée :

- sur tout le territoire de la Ligue dont dépend son domicile ou si le siège dui club se situe à moins de 100 kms de celui-ci,
- sans condition de territorialité ou de distance (après avis de la Commission Permanente de Préformation) si le joueur a participé au concours d'entrée du pôle « Espoirs » dont dépend son domicile et n'a pas été retenu ou si son domicile n'est pas situé dans une zone d'influence d'un pôle « espoirs ».

Pour un jeune de la catégorie 15 ans 1^{ère} année :

La mutation est autorisée uniquement en faveur d'un club ayant une Section Sportive « Elite » labellisée, sans condition de territorialité.

Etude des cas particuliers et des litiges par la commission permanente de Préformation

En préambule aux cas exceptionnels prévus, il est précisé que dans le cas d'une labellisation d'une section Elite pour un club situé dans une zone d'influence d'un pôle « Espoirs » (réponse aux critères « techniques ») une convention, avalisée par la Commission Permanente de Préformation, devra être signée entre le club et le pôle prévoyant notamment les relations mutuelles dans le domaine du recrutement.

De même, cette convention devra être signée lors de la création d'un pôle dont la zone d'influence comprend au moins un club possédant une section Elite.

Evolution du régime indemnitaire

A – Pour les pôles « Espoirs » :

L'indemnité est due dès que le jeune joueur signe une **convention de formation** (obligatoire dès l'entrée dans un centre de formation) dans le club Professionnel de Football et quel que soit le statut dudit joueur.

Elle est fixée comme suit :

- **4 000 Euros** pour le club disposant d'une section sportive « Elite » et ayant signé un A.N.S. avec le jeune avant le 1^{er} juillet de l'année d'entrée dans le pôle,
- **5 000 Euros** pour le club ne disposant pas de section sportive « Elite » et ayant signé avec le jeune avant le 1^{er} juillet de l'année d'entrée au pôle,
- **6 000 Euros** dans les autres cas.

B – Pour les Districts et les clubs :

L'indemnité est due à la signature du contrat de stagiaire, d'élite ou de joueur professionnel.

Elle est fixée comme suit **pour tous les clubs professionnels (quel que soit le niveau) :**

- **12 500 Euros** à la signature du contrat **stagiaire**
 - ✓ clubs amateurs formateurs : 7 650 Euros
 - ✓ districts concernés : 4 850 Euros
- **15 000 Euros** à la signature du contrat **Elite** ou **Professionnel**
 - ✓ clubs amateurs formateurs : 8 000 Euros
 - ✓ districts concernés : 7 000 Euros

Mesures transitoires pour les joueurs ayant déjà généré une indemnité de préformation avant la saison 2005/2006 :

- à la signature d'un contrat stagiaire 6 250 Euros
 - ✓ au(x) club(s) amateur(s) formateur(s) 3 825 Euros
 - ✓ au(x) district(s) concerné(s) 2 425 Euros
- à la signature, soit d'un contrat professionnel, soit d'un contrat élite 7 500 Euros
 - ✓ au(x) club(s) amateur(s) formateur(s) 4 000 Euros
 - ✓ au(x) district(s) concerné(s) 3 500 Euros

Rappel :

Elle est actuellement fixée comme suit :

- **12 200 Euros** à la signature du contrat dans un club de **L1** :
 - ✓ clubs amateurs formateurs : 7 625 Euros
 - ✓ districts concernés 4 575 Euros
- **6 860 Euros** à la signature du contrat dans un club de **L2** ou dans un club professionnel du **National** :
 - ✓ clubs amateurs formateurs : 4 575 Euros
 - ✓ districts concernés 2 285 Euros

8 – Courrier des Ligues et des Districts

Lettre des Présidents des Districts du Territoire de Belfort et du Pays de Montbéliard sur la mise en place de championnats communs en seniors, 13 ans et 15 ans

- Accord de principe du Conseil, charge au Président de la Ligue Franche-Comté de rencontrer les deux districts afin de proposer une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties.

Ligue du Centre-Ouest sur une proposition de simplification dans la « mobilité » des licenciés

- Un groupe de travail traitant déjà de ce sujet, la demande de la Ligue du Centre-Ouest lui est transmise.

Lettre de la CDA Loire sur la situation « licence » des arbitres des clubs de la rive droite du LIGNON (District Haute-Loire – Ligue d'Auvergne) , ces derniers évoluant dans le district Loire (Ligue Rhône-Alpes)

- Après étude du dossier, considérant que les arbitres des clubs ne peuvent que suivre le principe des autres licenciés de leur association, ils doivent être licenciés à leur club d'appartenance.

Lettre du District d'Indre et Loire sur une action d'augmentation du nombre de dirigeants

- Le conseil transmet cette demande à la Ligue d'appartenance du District concerné, cette demande relevant du contrat d'objectif.

Lettre du 15 mars 2005 du District Dordogne-Périgord sur la mise en place de l'exclusion temporaire dans ses compétitions 2005-2006

- Accord du CNFA, à titre expérimental.

9 – Courrier des clubs

Lettre de Mulhouse sur la double visite médicale imposée aux joueurs sous contrat fédéral

- Le conseil prend note de l'avis du Docteur Jacques LIENARD sur l'obligation de la visite médicale d'embauche (comme pour tout salarié) et la visite médicale de non contre-indication à la pratique sportive (loi sur le sport).

Lettre du Stade de Reims du 4 mars 2005 sur la mutation du jeune Abdoulaye DIALLO (13 ans) dans un club professionnel éloigné.

- Pris note des observations du club.

10 – Questions diverses et Tour de Table

Intervention de Mr Jacky FORTEPAULE, sur les invitations des élus au Stade de France. Les observations de Jacky seront transmises au Président de la FFF.

11 – Documents à consulter

1^{ère} Revue panafricaine : MACKANSA

Magazine FOOTPRO : n° 4

Le Président
Fernand DUCHAUSSOY

Le secrétaire général
Jean-Claude HAZEAX